



Assemblée générale

Distr. générale
2 octobre 2014

Original: français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-cinquième session

Compte rendu analytique de la 675^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 29 septembre 2014, à 10 heures

Président(e): M. Choi Seokyoung (République de Corée)

Sommaire

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Segment de haut niveau sur le renforcement de la coopération internationale, de la solidarité, des capacités locales et de l'action humanitaire pour les réfugiés en Afrique

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section d'édition, bureau E.5108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.14-17610 (F) 011014 021014



* 1 4 1 7 6 1 0 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 15.

Ouverture de la session

1. **Le Président** déclare ouverte la soixante-cinquième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Il rappelle que plus de 50 millions de personnes sont déplacées dans le monde à cause de conflits, de situations de violence généralisée, de persécutions ou de violations des droits de l'homme, et que la succession de situations d'urgence à grande échelle au cours des douze derniers mois a aggravé la situation humanitaire et accru la pression sur les organisations humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires. Dans un contexte politique, social et économique difficile, l'action de la communauté internationale en matière de prévention, de protection et de formulation de solutions est de la plus haute importance, tandis que les travailleurs humanitaires œuvrent sans relâche à remédier aux ravages que font les conflits.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (A/AC.96/LXV/1)

2. *L'ordre du jour est adopté.*

Segment de haut niveau sur le renforcement de la coopération internationale, de la solidarité, des capacités locales et de l'action humanitaire pour les réfugiés en Afrique

3. *Les participants à la session sont invités à regarder un court métrage consacré aux personnes déplacées en Afrique.*

4. **M. Dieng** (Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la prévention du génocide) dit qu'environ 15 millions de personnes relèvent du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) en Afrique (3,4 millions de réfugiés et plus de 8 millions de déplacés internes), soit plus du quart du nombre total de personnes relevant du HCR dans le monde. Si les déplacements en Afrique se poursuivent avec la même intensité, le nombre total de personnes relevant du HCR pourrait atteindre les 19 millions en 2015. Le plus souvent, les réfugiés fuient la barbarie, les exécutions, les viols et la destruction gratuite d'une société, d'une économie et d'une culture, comme par exemple au Soudan du Sud, au Soudan dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, au Nigéria et en République centrafricaine. Rien que pour l'Afrique subsaharienne, le HCR a besoin de 2,6 milliards de dollars des États-Unis, dont 800 millions pour les situations d'urgence en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au nord du Nigéria.

5. Comme le Secrétaire général de l'ONU l'a dit à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés de 2014, 86 % des réfugiés vivent dans des pays en développement, contre 70 % dix ans plus tôt. La plupart des pays qui accueillent les réfugiés font preuve d'une générosité qui dépasse largement leurs moyens. Cette solidarité doit être appuyée, notamment par un soutien financier accru aux programmes pour les réfugiés en Afrique et par le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs concernés par les questions relatives aux réfugiés.

6. L'obligation de protéger et de garantir un environnement sûr et le progrès social aux individus est une responsabilité essentielle consacrée par le droit international et la quasi-totalité des législations nationales fondamentales. M. Dieng espère que les participants au débat de haut niveau s'engageront fermement en faveur de la prévention des causes profondes des déplacements forcés. Tous les gouvernements africains doivent combattre l'exclusion, la discrimination, la répartition inégale des richesses et la répression qui ont entraîné ou justifié les troubles qui secouent les sociétés où la diversité n'est pas considérée comme un atout. Les populations concernées fuient ces instabilités, souvent au péril de leur vie. Le respect des principes du droit et des droits de l'homme est un élément

essentiel à la gouvernance démocratique et responsable. Ainsi, les Africains n'auront plus besoin de partir ailleurs pour être protégés, et des progrès politiques, sociaux et économiques seront enregistrés. La Convention de 1969 de l'Union africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) constituent le cadre dans lequel la situation des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique doit être traitée. La Cour africaine de justice et des droits de l'homme a quant à elle une compétence étendue aux cas de corruption, de blanchiment d'argent, de traite des personnes, de trafic de drogues et de piraterie, en sus du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. L'impunité doit être combattue afin de mettre un terme à la violence qui frappe les populations sur le continent africain. En tant qu'Africain ayant consacré sa vie à la justice, au respect des principes du droit et à la réalisation par tous les peuples des droits de l'homme, M. Dieng rappelle que les Africains doivent être les gardiens de leurs frères et sœurs et qu'ils doivent montrer au monde entier qu'ils sont à même de garantir l'égalité de tous devant la loi et de veiller à ce que la justice soit une valeur fondamentale.

7. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) dit qu'avec plus de 3 millions de réfugiés, 12,5 millions de déplacés internes et environ 700 000 apatrides, l'Afrique constitue le plus grand défi pour le HCR en termes de besoins financiers et de capacités. La multiplication de nouveaux conflits au cours des douze derniers mois a eu des effets dévastateurs en termes de déplacements à l'intérieur des pays et au-delà des frontières. En République centrafricaine, par exemple, près de 500 000 personnes restent déplacées à l'intérieur du pays et plus de 400 000 personnes se sont réfugiées au Cameroun, au Tchad, en République démocratique du Congo et en République du Congo. Au Soudan du Sud, comme en République centrafricaine, il est profondément inquiétant de voir comment les luttes politiques peuvent rapidement déclencher des affrontements ethniques à grande échelle. Le résultat est que 1,3 million de personnes ont été contraintes de se déplacer à l'intérieur du pays et que près de 450 000 se sont enfuies en Éthiopie, en Ouganda, au Soudan et au Kenya. Au nord du Nigéria, l'insécurité continue a provoqué le déplacement de près de 650 000 personnes dans le pays et environ 61 000 personnes se sont réfugiées au Cameroun, au Niger et au Tchad. Dans le Sahel, il y a encore près de 140 000 réfugiés maliens en Mauritanie, au Niger et au Burkina Faso. Certes, le nombre de déplacés internes au Mali a diminué de moitié en 2014 et des retours spontanés de réfugiés ont eu lieu, mais l'insécurité demeure un grand défi. Le conflit qui déchire actuellement la Libye a déjà provoqué le déplacement d'environ 147 000 personnes à l'intérieur du pays et la détérioration de la situation sécuritaire se traduit par des départs par bateau vers l'Europe. Il est désolant de constater que des catastrophes humanitaires sont provoquées dans l'impunité totale et que la possibilité d'obliger les responsables à rendre des comptes semble inexistante.

8. La nouvelle vague de crises menace de faire oublier les déplacements prolongés, notamment en Somalie et en République démocratique du Congo, et les populations réfugiées (Érythréens, Darfouriens, Sahraouis ou Ivoiriens). La combinaison de nouvelles crises avec d'anciens conflits exerce une importante pression sur les capacités de l'ensemble des acteurs concernés et met en péril la sécurité alimentaire pour les réfugiés et les déplacés internes. Saluant la solidarité dont les États d'Afrique font preuve, le Haut-Commissaire accueille avec satisfaction les 10 nouvelles adhésions aux conventions relatives à la lutte contre l'apatridie enregistrées depuis 2011 sur le continent.

9. L'insécurité croissante en Afrique entrave de plus en plus souvent les opérations humanitaires et la protection des réfugiés dans les flux migratoires mixtes devient de plus en plus difficile, comme le montre le décès de plus de 3 000 personnes qui essayaient de traverser la mer Méditerranée. La migration doit pourtant être un choix et non une tentative désespérée pour survivre. Il importe de se pencher sur les causes profondes des

déplacements forcés, de renforcer les capacités de protection en tous lieux et de mieux associer la coopération pour le développement à la mobilité humaine afin que les populations puissent exercer leurs droits dans leur propre pays. Pour améliorer la protection, il convient d'investir dans le renforcement des capacités des gouvernements et de favoriser la contribution que les organisations non gouvernementales (ONG) locales et la société civile apportent.

10. La communauté internationale, sous la direction de l'Afrique, doit déployer davantage d'efforts pour prévenir les conflits et les déplacements et s'engager plus activement dans ce domaine. En l'absence de volonté politique et de prévoyance nécessaires pour une prévention efficace, elle ne peut que réagir aux nouvelles crises, déplorer les souffrances provoquées et essayer de rassembler des sommes de plus en plus élevées pour faire face aux coûts.

11. L'accent doit être mis sur la prévention et sur les solutions. La prévention permet d'éviter le déclenchement ou la reprise de conflits dont le coût est bien supérieur à celui des mesures de prévention. Elle suppose une détermination et un engagement au plan international, ainsi qu'un appui aux efforts de médiation et de stabilisation déployés par les organisations régionales (Union africaine, Ligue des États arabes) et sous-régionales (IGAD, CEDEAO). La communauté internationale doit également s'attacher à la recherche de solutions durables. À ce titre, le Haut-Commissaire exhorte les États à soutenir le plan d'action pluriannuel visant à promouvoir des solutions pour les réfugiés de la RDC. Il estime par ailleurs que grâce à l'Initiative mondiale en faveur des réfugiés somaliens, qui a permis l'adoption de l'Engagement d'Addis-Abeba, des progrès ont pu être accomplis en faveur de la population de réfugiés en situation prolongée la plus importante d'Afrique.

12. Le Haut-Commissaire considère que les solutions doivent être prises en charge par l'Afrique, mais avec un appui beaucoup plus important de la part de la communauté internationale, laquelle doit être impliquée dès le début des crises. Il plaide en faveur d'un pacte de solidarité renforcé au profit non seulement des réfugiés, mais aussi des pays d'accueil et des communautés locales. L'Afrique doit occuper une place de choix dans l'agenda international, car il en va non seulement de la justice, mais également de la paix et de la sécurité internationales.

13. **M^{me} Iivula-Ithana** (Namibie, au nom du Groupe des États d'Afrique) dit que, selon les prévisions, le nombre de réfugiés sur le continent africain atteindra en 2014 le chiffre record de 11 millions de personnes, en incluant les apatrides et les rapatriés, à l'heure où les ressources extérieures s'amenuisent et où l'Afrique est confrontée aux changements climatiques et à des crises majeures, telle que la crise sanitaire due à l'épidémie d'Ebola. Ce n'est qu'en s'attaquant aux causes profondes des déplacements, avec l'aide de la communauté internationale, que l'on parviendra à endiguer les flux de réfugiés. Le Groupe des États d'Afrique est particulièrement préoccupé par la situation des réfugiés de longue date et par sa banalisation. Il estime que le rapatriement volontaire est la meilleure solution pour les réfugiés, puis l'intégration locale et la réinstallation lorsque cela est possible, et encourage le HCR à poursuivre la recherche de solutions durables.

14. Le Groupe des États d'Afrique rappelle que, malgré l'augmentation du budget du HCR pour l'Afrique, qui est passé en août 2014 à 2,6 milliards de dollars, seuls 834 millions de dollars ont été engagés à ce jour et que le déficit de financement atteint jusqu'à 70 % dans certains pays, comme au Soudan du Sud, ce qui a de graves conséquences pour les pays concernés et leur population. Le Groupe est également préoccupé par les réductions budgétaires que propose le HCR pour certaines sous-régions d'Afrique pour 2015 et qui toucheraient notamment la Corne de l'Afrique. Il souhaite que la déclaration qui sera faite à l'issue du débat de haut niveau reflète un engagement renouvelé de la communauté internationale en faveur des réfugiés se trouvant en Afrique.

15. **M. Ole Lenku** (Kenya) rappelle que son pays accueille l'une des plus importantes populations de réfugiés au monde, principalement originaire de Somalie, et que certaines familles vivent dans des camps de réfugiés depuis deux ou trois générations. Or, le Kenya est désormais touché lui aussi par les problèmes économiques et climatiques qui ont poussé nombre de ces réfugiés à fuir leur pays, notamment l'épuisement des ressources en eau et la déforestation. De plus, la reprise du conflit au Soudan du Sud a provoqué un afflux de réfugiés dans la région et le Kenya envisage d'ouvrir un camp de réfugiés supplémentaire pour accueillir cette population. Le Kenya exhorte ses partenaires internationaux à trouver des solutions durables aux situations de réfugiés prolongées en Afrique, notamment par le rapatriement et la réinstallation dans des pays tiers. À cette fin, il sollicite l'appui de la communauté internationale aux projets régionaux de construction de l'infrastructure nécessaire au retour des réfugiés et demande à la communauté de participer à l'effort budgétaire mené par les pays hôtes pour garantir la sécurité du personnel humanitaire, des réfugiés et de leur population.

16. **M. Konaté** (Mali) indique que la crise de 2012 a entraîné au Mali le déplacement de plus de 350 000 personnes à l'intérieur du pays et la fuite de plus de 170 000 personnes hors des frontières. Le retour des personnes déplacées et des réfugiés est une priorité nationale, qui fait l'objet d'un Plan de travail gouvernemental doté d'un budget de 1,9 million de francs CFA. Dans ce cadre, 101 000 personnes déplacées ont pu retourner dans leur foyer et 32 000 réfugiés sont rentrés spontanément. Le Mali encourage ce mouvement et s'emploie à la mise en place de solutions durables pour les populations déplacées, malgré ses ressources limitées. M. Konaté demande instamment aux partenaires de la communauté internationale d'aider le Mali à mettre en place des services d'action sociale et d'aide humanitaire et à renforcer les capacités de résistance de la population face aux catastrophes. Une telle aide permettra de hâter la conclusion de l'accord de paix qui fait actuellement l'objet de négociations.

17. **M. Onek** (Ouganda) dit que l'Ouganda, qui accueillait 220 000 réfugiés en 2013, en accueille aujourd'hui plus de 400 000, ce qui accroît considérablement la pression foncière. Malgré cet afflux massif, les frontières restent ouvertes et l'Ouganda applique le principe de non-refoulement et de protection de l'espace d'asile. Cependant, un ensemble de mesures de sécurité doit être mis en place et l'Ouganda a sollicité l'aide du HCR pour renforcer le dispositif de sécurité dans les lieux d'installation des réfugiés. L'Ouganda estime par ailleurs que des systèmes de prestation de services doivent être prévus dès le début d'une intervention d'urgence. Il a élaboré un Cadre d'autonomisation des réfugiés et des hôtes (Rehope) à cette fin et lance un appel aux donateurs et à ses partenaires afin qu'ils lui fournissent l'aide nécessaire au développement de ce programme. Estimant que le rapatriement des réfugiés est la solution la plus durable, l'Ouganda incite le HCR à alléger le régime des autorisations pour accélérer les retours spontanés. Le HCR devrait également contribuer à l'intégration des réfugiés de longue date en les aidant à acquérir des terres. Le renforcement des capacités nationales en matière de protection et de gestion des réfugiés devrait également être encouragé.

18. **M. Ould Baba** (Mauritanie) dit que de très vastes ressources humaines et financières devraient être mobilisées pour faire face à l'afflux sans précédent de réfugiés auquel est confronté l'Afrique. En effet, les ressources dont disposent les pays hôtes sont souvent insuffisantes pour accueillir les réfugiés dans des conditions décentes. Le débat de haut niveau devrait marquer le point de départ d'un exercice d'évaluation et d'une nouvelle mobilisation en faveur des réfugiés africains. M. Ould Baba fait remarquer que, malgré leurs ressources limitées, les pays africains ont assumé jusque-là leurs responsabilités humanitaires et politiques. Ainsi, la Mauritanie a accueilli des réfugiés maliens au début des années 1990 et en 2012. Cependant, en dépit des efforts du Gouvernement mauritanien et du HCR, les conditions de vie dans les centres d'accueil, qui comptent environ 50 000 réfugiés, sont particulièrement difficiles. De plus, la majorité des réfugiés ne manifestent

pas le désir de rentrer chez eux. C'est pourquoi il est nécessaire de mobiliser davantage de moyens pour répondre aux besoins des réfugiés et d'élaborer des programmes d'aide aux communautés hôtes.

19. **M^{me} Laraba Abdullahi** (Union africaine) fait observer qu'au cours de l'année écoulée, plusieurs conflits se sont aggravés et les conflits récents au Soudan du Sud et en République centrafricaine ont donné lieu à des crises humanitaires de très grande ampleur. Le nombre de réfugiés du Soudan du Sud en Éthiopie et au Kenya s'élève à plus de 500 000 personnes, tandis qu'en République centrafricaine environ 536 000 personnes ont été déplacées. La situation en matière de sécurité alimentaire dans les deux pays hôtes, et dans l'ensemble de la Corne de l'Afrique, est catastrophique et nécessite une action urgente. Dans ce contexte, la Commission de l'UA a organisé en juin 2014, avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), une session spéciale en vue d'apporter une aide d'urgence à cette région. Le HCR a quant à lui organisé à Addis-Abeba une réunion ministérielle sur la situation en Somalie, qui a permis d'établir un cadre régional de soutien aux pays qui accueillent des réfugiés somaliens. Par ailleurs, les mouvements migratoires mixtes restent une préoccupation sur le continent africain. Pour y remédier, la Commission de l'UA a convoqué en octobre 2014 à Khartoum une conférence régionale qui devrait donner lieu à la création d'un mécanisme régional de coopération. Enfin, l'Union africaine s'associe au Groupe des États d'Afrique pour demander qu'une déclaration finale courageuse soit adoptée afin de consolider l'engagement collectif et de rappeler la responsabilité partagée de tous les pays d'améliorer la situation des réfugiés sur le continent africain.

20. **M^{me} Fraser-Moleketi** (Banque africaine de développement) rappelle que l'Afrique a connu ces dernières années un taux de croissance très élevé qui a permis d'améliorer les conditions de vie de millions de personnes, mais qu'elle continue néanmoins à rencontrer de nombreuses difficultés. La Banque africaine de développement (BAfD) ne s'efforce pas seulement d'apporter un soutien lors des crises qui nécessitent une réaction urgente, mais aussi de trouver des solutions à long terme aux problèmes liés aux réfugiés, notamment en assurant la promotion des droits de l'homme afin de faire émerger une Afrique nouvelle. La BAfD entend continuer à collaborer avec d'autres organisations, notamment avec le HCR et le Programme alimentaire mondial (PAM), pour prévenir l'apparition de nouveaux flux de réfugiés en favorisant le développement durable à long terme et en renforçant le cadre institutionnel et de gouvernance de ses pays membres. Elle apporte également des aides d'urgence, au moyen du Fonds spécial de secours, en cas de catastrophe naturelle ou causée par l'homme et pour la réintégration socioéconomique des réfugiés. Une aide de ce type a récemment été apportée notamment aux populations de la Libye et de la Côte d'Ivoire, ainsi qu'aux réfugiés en Guinée et au Libéria. Pour lutter contre la famine, la BAfD a alloué 300 millions de dollars aux programmes visant à prévenir la sécheresse dans la Corne de l'Afrique. L'aide apportée par la Banque concerne également les personnes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. Enfin, M^{me} Fraser-Moleketi demande que la déclaration finale de la session constitue la base d'engagements pour l'avenir, que la Banque contribuera à concrétiser.

21. **M^{me} Richard** (États-Unis d'Amérique) rappelle que le Président Obama a déclaré en août 2014 lors d'un sommet en présence des dirigeants africains que les États-Unis seraient pour l'Afrique un bon partenaire à long terme, agissant sur un pied d'égalité. Ce partenariat avec l'Afrique porte notamment sur l'aide aux réfugiés, qui s'articule autour de trois grands axes: le principe du premier asile, la protection et l'aide à un nouveau départ. En vertu du principe du premier asile, qui est consacré dans la Convention de l'OUA sur les réfugiés, le Tchad a accueilli plus d'un demi-million de réfugiés et de migrants en provenance du Soudan et de la République centrafricaine, et l'Éthiopie a accueilli 630 000 réfugiés, pour ne citer que ces deux exemples. Certains pays d'accueil potentiels se disent préoccupés par des questions de sécurité, mais il ne faut pas oublier que la majorité écrasante des réfugiés

cherchent à échapper à la violence et non pas à la perpétuer. À cet égard, Les outils actuels d'enregistrement et les données biométriques peuvent contribuer utilement à protéger les réfugiés légitimes. À la dernière Assemblée générale des Nations Unies, le Gouvernement des États-Unis a organisé un événement consacré à la protection des femmes et des enfants en situation d'urgence, notamment parmi les réfugiés. Il a également lancé en 2013 avec le HCR l'Initiative «Safe from the start» (D'emblée en sécurité) afin d'accorder la priorité à la prévention et à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le cadre de l'assistance humanitaire. Le montant de l'aide du Gouvernement américain destinée à l'Afrique s'élève au total à 2,8 milliards de dollars en 2014, une grande partie étant destinée à remédier à la situation en République centrafricaine et au Soudan du Sud. L'Administration Obama s'est fixée pour priorité de faire en sorte que davantage de réfugiés africains puissent être réinstallés de manière permanente. Au cours des cinq dernières années, les États-Unis ont réinstallé plus de 63 000 réfugiés africains provenant de 25 pays et ils prévoient d'en accueillir 17 000 de plus en 2015.

22. **M. Lopes** (Commission économique pour l'Afrique) constate que malgré les progrès accomplis dans de nombreux domaines, notamment en matière de gouvernance, le problème des déplacements forcés continue à s'aggraver sur le continent africain, où le nombre de réfugiés et de personnes déplacées ne cesse d'augmenter. Ce phénomène s'accompagne d'autres problèmes liés entre eux tels que la discrimination, la violence sexuelle, la xénophobie et les difficultés de gestion de la diversité, qui sont considérées comme le principal problème commun de gouvernance en Afrique. Globalement, le nombre de personnes dépendant du HCR n'a jamais été aussi élevé, malgré la diminution du nombre de conflits dans le monde. Pour expliquer cette tendance, il faut prendre en considération l'évolution de l'ordre international établi au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dont le modèle axé sur l'État souverain a progressivement évolué vers un cadre universaliste associé à une affirmation des principes de la démocratie néolibérale et de la responsabilité publique des États sur la scène internationale. La mondialisation et le développement des réseaux, l'érosion des valeurs démocratiques, le développement des extrémismes religieux et l'apparition de nouveaux mouvements idéologiques sont des évolutions qu'il est nécessaire d'analyser en tenant compte de leur complexité et de leur globalité. La mondialisation a provoqué une concentration des richesses et un accroissement des inégalités dans le monde qui rendent encore plus nécessaire de reconnaître la responsabilité collective de la communauté internationale face aux problèmes qui en découlent, notamment le problème des déplacements.

23. **M^{me} Cousin** (Programme alimentaire mondial – PAM) indique que le PAM fournit, en coopération avec le HCR, une assistance alimentaire à plus de 3 millions de personnes dans 25 pays africains. L'apparition de nouveaux conflits continue à provoquer de nouveaux flux de déplacements, notamment en République centrafricaine, en République démocratique du Congo ou au Soudan du Sud, où le niveau de malnutrition des réfugiés est alarmant. Le taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans au Kenya et en Éthiopie dépasse le seuil critique de 15 %. Le Comité exécutif doit être conscient qu'il est de plus en plus difficile au PAM de répondre à la demande, en particulier au Tchad, au Cameroun, au Libéria, au Kenya et en Éthiopie. Il faut donc stimuler l'innovation et mettre davantage l'accent sur les activités visant à promouvoir l'autonomie des personnes touchées. Des projets pilotes fondés sur cette approche ont été lancés au Tchad et en Ouganda.

24. **M. Osotimehin** (Fonds des Nations Unies pour la population) fait observer que les crises humanitaires touchent des millions de personnes dans le monde, dont une majorité de femmes, de jeunes et d'enfants qui fuient la violence, la famine et les violations des droits de l'homme, en particulier la violence sexuelle. Près de 25 % de l'ensemble des personnes déplacées sont des femmes en âge de procréer, et entre 20 % et 30 % sont des jeunes qui n'ont pas accès à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé. Depuis 1995, le FNUAP et le HCR ont conclu un mémorandum d'accord qui prévoit de mener des activités conjointes

pour lutter contre la violence sexuelle, améliorer les soins de santé et renforcer les systèmes de gestion des données sur les situations d'urgence. Chaque année, le FNUAP dispense des soins salvateurs à des millions de femmes et de filles dans des situations de crise humanitaire. Cette année encore, en collaboration avec le HCR, il a apporté une aide à de nombreux réfugiés dans les zones de conflit, notamment en République centrafricaine, au Soudan du Sud, en Somalie, au Mali et en République démocratique du Congo. Dans l'Ouest de l'Afrique, en Sierra Leone, en Guinée et au Libéria, son action a également porté sur la prévention et l'assistance technique dans le cadre de la lutte contre le virus Ebola. Aujourd'hui, il faut intensifier les efforts visant à développer l'accès aux soins de santé génésiques, à améliorer les conditions de vie des personnes déplacées et à promouvoir les droits de l'homme ainsi que l'égalité entre les hommes et les femmes.

La séance est levée à 13 h 15.